



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 37404

Texte de la question

M Clément Theaudin appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français ainsi que sur l'avenir des musiciens professionnels ou amateurs qui le jouent. L'ensemble de notre système pédagogique se développe à partir du basson français et pourtant des exemples récents tendent à prouver qu'une priorité dans les recrutements est réservée aux bassonistes jouant du système allemand. Les concours des opéras de Nice et de Lyon sont par exemple réservés aux musiciens jouant du basson allemand. L'administration du futur opéra de la Bastille aurait aussi annoncé son intention de n'utiliser que des bassons allemands. Si cet état de fait persistait, quel serait l'avenir de la lutherie française, de nos musiciens formés dans nos conservatoires ? Il le remercie de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre devant cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Theaudin Clément](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37404

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 février 1988, page 852